



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/129 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

APPROBATION DU CONTRAT N°2024050 A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LA POSSIBLE ECHAPPEE POUR L'ORGANISATION DE MASTER CLASSES ET LA PARTICIPATION DES ELEVES DU CONSERVATOIRE DE VILLE D'AVRAY - CHAVILLE AU SPECTACLE DE LA COMPAGNIE REGARDS EN LIGNE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'article R.2122-8 du Code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

VU la délibération n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 portant délégations du Conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°A2022/16 du 25 avril 2022 portant délégation de signature à M. Philippe CHAMART, Directeur Général Adjoint, en l'absence de M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU l'offre proposée par l'association La Possible Echappée pour l'organisation de master classes et la participation des élèves du conservatoire de Ville d'Avray - Chaville au spectacle de la Compagnie Regards en Ligne pour une sensibilisation à la pratique de la danse avec des danseurs en situation de handicap,

CONSIDERANT que l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest exerce la compétence facultative portant sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de passer un contrat pour l'organisation de masters classes et la participation des élèves du conservatoire de Ville d'Avray - Chaville au spectacle de la Compagnie Regards en Ligne pour une sensibilisation à la pratique de la danse avec des danseurs en situation de handicap ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le contrat n°2024050 ayant pour objet l'organisation de masters classes et la participation des élèves du conservatoire de Ville d'Avray - Chaville au spectacle de la Compagnie Regards en Ligne pour une sensibilisation à la pratique de la danse avec des danseurs en situation de handicap ; à conclure avec l'association La Possible Echappée, sise 1 avenue Raymond Poincaré, 75116 PARIS.

ARTICLE 2 : Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification et prendra fin le samedi 5 octobre 2024.

ARTICLE 3 : Le contrat est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 1 500 € nets (le prestataire n'est pas soumis à la TVA).

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- Monsieur Jean-Michel MEPUIS, trésorier de l'association La Possible Echappée.

Fait à Meudon, le 11 juillet 2024



Pour le Président et par délégation,
En l'absence du
Directeur Général des Services

Philippe CHAMART
Directeur Général Adjoint